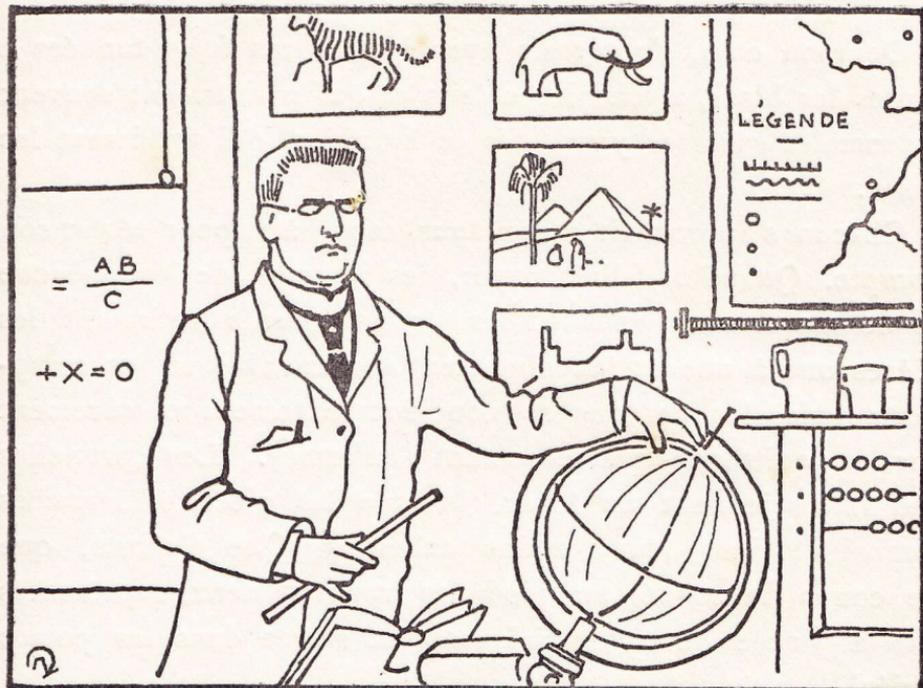


# L'INSTITUTEUR



A ELOÏDE DELACOLLETTE



LAIRES vacances de septembre, où sont vos beaux dimanches, doucement calmes, pleins d'un rêve ailé dont les frémissements enveloppaient nos causeries familières!

Ce dimanche-là, le receveur communal me montra d'un geste résigné la vaste salle commune. Des paysans l'emplissaient : terriens aisés s'obstinant dans leurs sarraus bleus luisants, journaliers endimanchés, bûcherons poilus. Ceux-là soldaient des lots de sapins achetés dans les ventes communales; ceux-ci attendaient le salaire gagné par la plantation d'épicéas ou par l'abatage des arbres dans les forêts.

De mon coin, j'observais avec intérêt ces faces tannées à toutes les bises, à tous les soleils et qui paraîtraient souvent insensibles sans les yeux, vifs et limpides, qui trahissent les âmes.

Chacun s'approchait à son tour, sans hâte, pour régler son compte. Quand il fallait payer, les bourses de toile bleue se déliaient sans entrain, les doigts gourds retiraient les pièces une à une et les alignaient sur la table en les comptant; puis, les cordons se nouaient lentement et sûrement sur la quittance précieusement enfermée. Les prunelles des autres jetaient un éclair, lorsque les piécettes blanches tombaient dans leurs mains calleuses. Que d'efforts, que de coups de cognée au pied des troncs nouveaux, représentés par la pincée de métal jalousement serrée dans les poings striés!

Un à un, les hommes se levaient, portaient la main au chapeau, se retiraient.

Il ne restait plus qu'un vieux cassé en deux, blotti dans l'ombre d'une armoire, les yeux clos, le menton appuyé sur un gourdin de chêne, poli par l'usage.

— Allons, Mathieu, invita le receveur, vous avez votre bon du bureau de bienfaisance?

Le vieillard interpellé sortit brusquement de sa somnolence et, d'un mouvement trop brusque, laissa choir sa canne qui fit pan! sur le plancher. Je lui rendis son bâton, il se dressa et vint s'asseoir sur le banc à proximité du bureau.

Otant sa casquette de peau, usée jusqu'à la corde, il en retira une feuille rose, qu'il tendit au fonctionnaire communal :

— Voilà, Florent.

— Il faut acquitter. Avez-vous vos « bériques », Mathieu ?

La main rugueuse et tremblante plongea dans une vaste poche, en sortit un étui autrefois jaune, bruni aux extrémités. Mathieu s'ajusta les lunettes à verres ronds et signa posément, le nez sur la feuille.

Le receveur reprit le bulletin et, me le présentant :

— Voyez, Monsieur Banneux, la calligraphie de ce brave octogénaire.

En vérité, c'était de la calligraphie, on ne pouvait mieux dire. Les traits étaient sûrs, les lettres moulées avec élégance.

Mathieu m'interrogea des yeux. Toutes les rides de sa bonne figure semblaient rire de mon étonnement.

— Vrai, lui dis-je, voilà le tour de main d'un écrivain public. Vous avez donc eu le temps d'aller à l'école autrefois ? Elles ne foisonnaient pas cependant. C'était plutôt derrière les vaches qu'on apprenait un peu la nature, à force de la regarder. Et vous savez aussi lire couramment, je parie.

— Lire, écrire et compter. Mieux, je puis vous réciter mon catéchisme en entier.

— Mazette ! Où donc avez-vous fréquenté l'école ?

Les vieillards aiment à conter. C'est dans leur nature. Le présent, pour eux, n'a pas la valeur du passé et ils suivent facilement les voies qui les ramènent vers les années mortes, vers les souvenirs qui sommeillent au fond des âmes. Doux souvenirs ! On les déroule avec un plaisir toujours nouveau ; on revit de bonnes émotions, de courtes joies, de longues douleurs. On revit, c'est tout dire. Une flamme s'alluma dans les yeux du vieillard. On n'aurait plus reconnu dans l'homme qui se mit à jaser le taiseux de tantôt, engourdi dans son

encoignure. Il parlait d'une voix naturellement douce qu'il grossissait pour imiter le parler de son vieux maître, entremêlant son langage de mots français qui doubleraient la saveur du récit.

— Je n'ai pas toujours habité la section de Freyneux. Mes parents demeuraient à Dochamps et c'est là que j'ai fait mon école primaire. Le père Lorient m'apprit à lire. Il était marchand d'écorces quand, sous les Hollandais, on créa une école à Dochamps. Comme il se tirait proprement d'affaire pour l'époque, il sollicita la place de maître et l'obtint sans difficulté.

» Vous ne l'avez pas connu, vous, Monsieur Banneux? Florent ici doit s'en souvenir à peine. Il l'a aperçu peut-être encore à l'église où il chanta dans les stalles du chœur, jusqu'à sa mort. Par exemple, il aurait pu chanter les yeux fermés, celui-là; il savait tous ses livres d'église par cœur.

» D'habitude, il portait une grande blouse de toile bleue qu'il ensevelissait, en hiver, sous un paletot noir, long jusqu'aux genoux.

» Naturellement, l'école actuelle n'existait pas. L'instituteur louait pour abriter ses élèves une chambre assez vaste, tantôt dans un coin du village, tantôt dans un autre. Moi, je n'ai été que dans la chambre « de devant » de la maison Lambert.

— Aviez-vous des bancs au moins pour vous asseoir?

— Oui, assurément, mais semblables à ceux qui se rencontrent encore dans nos cabarets : une planche à demi-rabotée sur quatre pieds en sapin. Ces bancs s'alignaient autour de tables où les petits n'arrivaient qu'au menton. L'instituteur, lui, disposait d'un tabouret à trois pieds, placé à côté de la fenêtre basse, le seul endroit où l'on vit à moitié clair, les jours

d'hiver surtout, et la cage ne possédait guère ses oiseaux qu'à cette époque de l'année. Une planche de chêne, clouée à la poutre du plafond, servait de réduit à l'instituteur pour ses livres et ses plumes d'oie. Un tableau noir au mur, un gros poêle de fonte à oreilles de cuivre, complétaient l'ameublement.

— Quel âge aviez-vous, Mathieu, quand vous êtes entré dans ce Paradis?

— J'avais eu huit ans à la Saint-Martin, je m'en souviens. Nous étions arrivés à la mi-novembre. Les pommes de terre étaient arrachées, la provision de genêts faite, le temps ne permettait plus guère de travailler au dehors; mon père décida que j'accompagnerais en classe mon frère Jean-Joseph.

» Rien qu'à distinguer la maigre silhouette du vieux Lorient dans un sentier du village, cela suffisait pour mettre la marmaille en fuite. Les plus jeunes, qui n'avaient jamais franchi le seuil de l'école, se sauvaient avec les autres. De là, chez les petits, une terreur folle du vieux bonhomme. En outre, on parlait d'une certaine baguette de noisetier fort redoutée. Bref, je ne riais pas ce jour-là en me glissant derrière les grands dans la salle d'école.

» Pour comble de malheur, les aînés qui connaissaient les habitudes de la maison, choisissaient les meilleures places. Nous fûmes poussés, avec quelques nouveaux, sur un banc dont les pieds, mal ajustés, branlaient d'une façon inquiétante.

» Le premier jour, — j'ai toujours retenu ce détail, — le maître m'appela au tableau et, me tendant sa règle : « Allons, Mathieu, commanda-t-il, montrez-moi un *A*. » Tout cela en patois. Le père Lorient parlait presque toujours patois, et pour cause.

» Je tremblais comme une souris sous le regard du chat. Toutes les lettres dansaient sur la planche. Après un moment d'hésitation, je tendis la règle à l'instituteur en lui disant, les yeux pleins de larmes :

» Tèno, monsieu l'Maise, vla vos' baguette, ca d' ji n'trouvreu djà nol *a* à tableau (1). »

» Toutefois, je m'habituai vite. Docile par timidité et intelligent, je travaillais et le maître, brave homme au fond, se montrait bon pour moi. Il me chargea même, poste envié à cette époque, d'entretenir le feu et de couper les bûches près de la cheminée.

— Que vous enseignait-il? Aviez-vous des livres?

— Le matin, nous récitons le catéchisme tous ensemble et parfois à tour de rôle. Les petits bredouillaient avec les grands et, ma foi, finissaient par s'en tirer.

» Nous apprenions encore la Bible, l'écriture, le calcul et les verbes.

» Pour nous initier à la lecture, le vieux Lorient inscrit au tableau des mots qu'il nous fallait épeler en chœur. Quand nous lisions dans le livre, il passait derrière nous et gare si l'on se trompait : il vous allongeait les oreilles de telle façon qu'elles vous cuisaient encore huit jours après. Les plus grands lisaient de temps en temps dans de vieux journaux que le maître conservait avec soin. Lorsque, par hasard, on rencontrait des mots plus difficiles que le brave homme ne savait nous expliquer, il nous disait : « Potchan ute, mes èfants, c'est do latin (2). »

(1) — Tenez, Monsieur le Maître, je vous rends votre baguette, car il m'est impossible de trouver un *a* au tableau.

(2) — Passons outre, c'est du latin, mes enfants.

» Nous écrivions aussi des dictées, les mêmes tous les ans. Aussi, après quelques années, les savait-on de mémoire. Il y en avait une sur l'empereur des Français qui revenait fréquemment; à peine le père Lorient avait-il lâché le mot « Napoléon », que nous ajoutions tous : « empereur ». Alors, invariablement, le vieux Lambert qui avait suivi Napoléon sur presque tous les champs de bataille de l'Europe, et qui se chauffait, du matin au soir, sous le manteau de la cheminée, dans la cuisine voisine de la classe, le vieux grognard, au nom de son empereur, venait ouvrir notre porte, s'appuyait contre le chambranle et oubliait de sucer sa petite pipe pour ne rien perdre de ce qu'on pourrait raconter du « Petit Caporal ».

» Après les dictées, le calcul. C'est là qu'il fallait voir le père Lorient. Calcul mental, résolution de problèmes, tout y passait. Vous pouvez me croire, on savait manier les chiffres en sortant de ses mains. Pas toujours tendres non plus ces mains-là ! Les lendemains de foire à Laroche ou quand la veille il avait trop arrosé un marché d'écorces, il s'agissait de ne pas remuer ses sabots outre mesure.

» D'ordinaire, ces jours-là, il s'endormait sur la tablette de la fenêtre, mais gare le réveil ! Une fois, je lui ai vu lancer son tabouret à la tête d'un grand vacher de Laid-Prangeleux, qui lui avait joué un tour pendable. Heureusement, le coup ne porta qu'à demi.

» Il ne les aimait guère, d'habitude, les gars de Laid-Prangeleux. Les jours sombres d'hiver, les enfants de ce hameau — distant de trois quarts de lieue de Dochamps — quittaient la classe avant nous. Nous avions ces après-midi notre heure de répit. Avec quelle impatience nous attendions le commandement habituel : « Allons, les hommes di Laid-Prangeleux, à

» tableau ! » Tous y passaient, et c'était pour les autres le bon moment. Nous le payions, les camarades partis.

» En hiver, le vieux maître cumulait les fonctions de boucher avec celles d'instituteur.

» C'est l'intervalle libre de midi qu'il choisissait, pour tuer les porcs des particuliers qui, tous, étaient ses pratiques. Avant la sortie de midi, il avertissait les grands de la classe, ses aides, du lieu du rendez-vous. Pas un ne manquait au poste. Chacun avait sa besogne une fois la bête renversée sur le sol : celui-ci tenait une patte, celui-là une autre, un troisième tirait sur la corde passée autour du groin de la victime récalcitrante, un quatrième s'appropriait à recueillir le sang dans une terrine.

— Ah ! les succulents boudins de nos grand'mères ! rappelai-je.

— C'est qu'on était fier de se rendre utile, continua Mathieu un instant rêveur de ma remembrance gastronomique, et pas un n'eût reculé d'une semelle lorsque, prêt à plonger le couteau dans la gorge dodue de l'animal, le père Lorient nous commandait de sa grosse voix : « Asteur, tenez bon (1) ! »

Mathieu s'était tu sur ces mots et pendant quelque temps nous restâmes silencieux.

Ce dernier tableau, digne des patriarches, m'amusa. J'aurais voulu être peintre pour le fixer sur la toile : le magister brandissant le couteau du sacrifice, les petits sabots pataugeant dans la boue, les têtes ébouriffées des gamins sous les « bonnettes » rouges, bleues, noires, les yeux

---

(1) — Maintenant, tenez bon.

effarés quand même à la vue du jet vermeil giclant dans la grande terrine brune et rejaillissant sur la paille voisine qui servira à flamber l'animal.

Voilà, me disais-je *in petto*, de l'enseignement intuitif s'il en fut ! Et qui donc oserait encore prétendre que « l'école pour la vie » est une trouvaille de la pédagogie contemporaine ?

Je renouai la conversation.

— Mathieu, un dernier renseignement, je vous prie. Que pouvait gagner le maître d'école de votre temps ?

— Je ne saurais vous le dire exactement. L'argent était si rare en ce temps-là. Il avait trois ou quatre cents francs, je suppose ; mais il continuait son commerce et il était nourri par-dessus le marché (1). Comme le porcher communal, comme le vacher aussi, le maître mangeait chez ses élèves : un écolier, un jour de pension ; deux écoliers, deux jours, etc. Le tour fini, on recommençait.

» Celui qui nourrissait l'instituteur devait chauffer l'école ce jour-là. On partait le matin en traînant un fagot ou quelques bûches ainsi qu'un panier des meilleures tourbes.

— Les temps sont changés, n'est-il pas vrai, Monsieur Banneux ! On apprend bien des « nouveautés » dans les écoles d'aujourd'hui, mais cela vaut-il mieux que l'écriture, la lecture et le calcul que l'on connaissait de mon temps ?

---

(1) Le revenu des instituteurs se composait alors d'un élément fixe consistant dans le traitement alloué et d'un traitement éventuel, montant des rétributions payées par les élèves.

L'instituteur campagnard ne gagnait, en général, que trois cent cinquante à quatre cents francs. Quelques-uns trouvaient des ressources dans une fonction accessoire, dans la jouissance gratuite d'un logement et d'un jardin.

Notre entretien finit là. La nuit était presque venue et le brouillard menaçait de me fermer le retour. Je remerciai le vieillard, je tendis la main à mon ami le receveur et je m'en fus.

\*  
\*\*

Tout en marchant, les paroles que je venais d'entendre me revenaient à la mémoire, les idées s'appelaient, s'enchaînaient, me conduisaient à établir un parallèle entre la situation actuelle de l'enseignement primaire et celle de jadis.

Chez nous, la question scolaire a toujours passionné les esprits. La cause de l'instruction ne connaît plus d'adversaire; chacun est persuadé que la conquête de l'école est celle même de l'avenir. Ne dit-on pas couramment « que c'est l'instituteur allemand qui a fait l'empire? » L'école doit être le gymnase où les corps se développent, le jardin où les intelligences s'ouvrent et s'épanouissent, l'atelier où les volontés se forgent et se trempent.

L'importance de la mission de l'éducateur s'affirme dès lors. Sans crainte de se tromper, on peut dire que l'instituteur d'à présent façonne de ses humbles mains la nation de demain, comme celle d'aujourd'hui est l'œuvre du maître d'école d'hier.

Trois dates jalonnent la route parcourue par notre enseignement primaire depuis son organisation : 1842, 1879, 1895.

Avant 1842, la situation était peu brillante. Le personnel enseignant comptait, en 1840, cinq mille trois cent vingt membres pour cinq mille cent quatre-vingt-neuf écoles (communales, mixtes et privées) et quatre cent cinquante trois mille trois cent quatre-vingts élèves.

Les deux tiers des instituteurs n'avaient de diplômes d'aucune sorte.

La loi de 1842, votée à la presque unanimité des membres de la législature, jeta les bases d'une organisation sérieuse.

Cette loi obligeait chaque localité à posséder au moins une école communale pouvant, à l'occasion, être remplacée par une école privée adoptée; elle ordonnait la gratuité de l'instruction pour les indigents, rendait l'enseignement de la religion et de la morale obligatoire avec faculté de dispense, exigeait des garanties de capacité de la part des maîtres, nommés par les communes.

L'article six de la loi énumérait comme branches d'enseignement : la religion et la morale, la lecture, l'écriture, le système légal des poids et mesures, les éléments du calcul et, suivant les besoins, les notions premières de la langue française, flamande ou allemande.

Cette loi produisit d'excellents résultats. Les branches enseignées n'étaient pas trop nombreuses. Tous les efforts de l'instituteur convergeaient surtout vers les connaissances essentielles : la lecture, l'écriture, la langue, le calcul. D'aucuns en sont encore à regretter, à tort ou à raison, pour l'école primaire, l'orientation de 1842 et croient qu'au point de vue de l'instruction proprement dite, les résultats acquis sous ce régime valaient au moins ceux de nos jours.

Le tableau suivant donne un aperçu des progrès réalisés à trois dates différentes (1).

---

(1) Il faut tenir compte de l'augmentation de la population du royaume.

1845 : 4,298,562 habitants.

1860 : 4,731,957 »

1878 : 5,476,939 »

	1845	1860	1878
NOMBRE DES ÉCOLES PRIMAIRES			
Écoles communales . . . . .	2,350	3,095	4,376
» adoptées . . . . .	1,003	749	444
» privées adoptées . . . . .	78	28	19
» » libres . . . . .	1,863	1,450	890
	5,294	5,322	5,729

## NOMBRE TOTAL DES ÉLÈVES

426,385	506,455	687,749
---------	---------	---------

## ÉCOLES GARDIENNES

Nombre des écoles . . . . .	394	460	1,129
» des élèves . . . . .	18,754	40,613	124,031

## ÉCOLES D'ADULTES

Nombre des écoles . . . . .	1,069	1,145	2,747
» des élèves . . . . .	169,706	181,120	228,563

La loi du 23 septembre 1842 fut abrogée et remplacée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1879.

La législation nouvelle en matière scolaire reconnaissait les seules écoles communales et proclamait la neutralité de

l'enseignement. La religion était rayée du programme, mais la loi exigeait qu'un local de l'école fût mis à la disposition du prêtre pour l'enseignement religieux.

L'État se substituant à la commune fixait le nombre des écoles et des classes, et il se conférait le droit d'obliger la commune à créer des écoles gardiennes et des cours pour les adultes.

Cette loi, on le sait, suscita une période de troubles qui a profondément divisé les populations. Pour qui sait lire dans l'âme de nos paysans, les foyers de discorde allumés par la guerre scolaire ne sont pas tous éteints; le moindre événement local suffit souvent à les raviver.

La loi nouvelle eut pour conséquence de stimuler l'enseignement libre; aussi, les écoles privées surgirent-elles en grand nombre pendant la période 1879-1884.

Les documents officiels ne nous donnent aucun renseignement statistique sur les écoles privées pendant ce régime scolaire. Les chiffres ci-dessous n'ont donc trait qu'aux écoles reconnues par la loi.

1883

## NOMBRE

D'ÉCOLES PRIMAIRES	D'ÉLÈVES	D'ÉCOLES GARDIENNES	D'ÉLÈVES	D'ÉCOLES D'ADULTES	D'ÉLÈVES
4,797	346,012	828	65,343	2,710	89,510

La loi du 20 septembre 1884 abrogea celle du 1<sup>er</sup> juillet 1879. Elle attribuait aux communes les pouvoirs les plus étendus en fait d'organisation de l'enseignement primaire, et permettait l'adoption d'écoles privées comme sous le régime de 1842.

En 1895, la loi, remaniée, rétablissait la religion au nombre des branches d'instruction et assimilait l'enseignement libre à l'enseignement officiel pour l'obtention des subside de l'État.

Interrogeons les statistiques pour les années 1896 et 1909 :

	1896		1909	
	NOMBRE			
	D'ÉCOLES	D'ÉLÈVES	D'ÉCOLES	D'ÉLÈVES
Écoles primaires . . . .	6,546	752,062	7,435	923,386
Écoles gardiennes. . . .	1,743	164,540	3,050	268,803
Écoles d'adultes . . . .	1,937	80,959	4,628	233,870

\*  
\*\*

Le grand mouvement pédagogique suscité en Allemagne et en Suisse par les Pestalozzi, les Girard, les Frœbel, les Herbart a infusé un sang nouveau à l'art didactique : l'instruction de but est devenue moyen : moyen d'échauffer les âmes et non de les remplir selon la belle parole de Plutarque : « L'âme n'est pas un vase qu'il faille remplir, mais un foyer qu'il faut échauffer. »

Notre école populaire se distingue aussi, depuis quelques années, par ses tendances professionnelles et par son action au point de vue des œuvres sociales.

La devise à la mode est l'École pour la vie. « *Non scholæ, sed vitæ discimus,* » disait déjà le sage Sénèque. Moins de

détails s'ils sont inutiles, moins d'exceptions et de sous-exceptions aux règles, moins de problèmes-rébus, mais plus de choses profitables, qui ouvriront les yeux, qui feront de la classe le véritable vestibule de la vie.

Le programme devient moins une chaîne qu'un guide. L'instituteur reste juge de la manière de le détailler à ses élèves, en tenant compte des besoins locaux et de la fréquentation plus ou moins régulière de la région. Dans les applications surtout, il envisagera continuellement les exigences particulières du milieu où il enseigne. Est-il à la campagne? L'enseignement sera à tendances agricoles : les problèmes rouleront sur l'achat ou la vente des produits de la ferme en se basant sur les prix réels; les dictées et les rédactions porteront l'empreinte d'une même direction. Ici, c'est la forêt concrète qui illustrera la théorie toujours abstraite; là, ce sera l'usine dont l'enfant voit fumer les hautes cheminées par delà les vitres de la salle d'école.

Cette tendance est excellente en soi, si elle ne fait pas disparaître la notion principale pour mettre la notion secondaire au premier rang.

On a beaucoup parlé de la surcharge des programmes. Les moins initiés aux choses de l'enseignement ont entendu des récriminations à ce sujet.

Aux branches enseignées sous la loi de 1842, la loi de 1879 ajouta la géographie, l'histoire, le dessin, les formes géométriques, les notions élémentaires des sciences naturelles, la gymnastique, le chant et, pour les filles, les travaux à l'aiguille. Le législateur de 1884 mit, il est vrai, les formes géométriques et les sciences naturelles au nombre des branches facultatives, mais il porta au programme les notions d'hygiène et les notions d'agriculture pour les localités rurales.

Il sied de reconnaître loyalement combien est difficile à résoudre la question de la surcharge des programmes. Quelle branche supprimer sans susciter de vives polémiques? Toutes ont leur importance à un point de vue toujours facile à défendre. Mais n'a-t-on pas encore greffé et ne greffe-t-on pas sans cesse de nouvelles pousses sur l'arbre pourtant touffu du programme scolaire (1)? Les défenseurs attitrés des circulaires ministérielles de vous répondre : « Parlez-vous de la protection des animaux et des plantes, de l'antialcoolisme, de l'expansion mondiale, de l'économie domestique, etc.? Si vous avez la naïveté de croire que ce sont des spécialités nouvelles destinées à encombrer l'horaire des cours, vous vous méprenez, et la campagne relative à l'enseignement occasionnel n'a eu pour objectif que de mettre une bonne fois les choses au point. Toutes ces matières sont d'arrière-plan et ressortissent particulièrement au domaine des applications. »

Nous voulons bien les croire, mais ce que nous croyons par-dessus tout, c'est que l'instituteur doit, s'il veut entrer dans les vues de la législation, s'astreindre à un travail considérable : il faut qu'il devienne l'auteur de la plupart de ses cours.

Il importe donc qu'il soit intelligent et travailleur.

Intelligent, pour comprendre les directions générales reçues et les appliquer judicieusement dans le gouvernement de son petit monde. Travailleur, pour ne pas se borner à puiser tant bien que mal dans les ouvrages bâclés en un tour de

---

(1) Dans le *Correspondant* du 25 octobre 1911, sous la signature de M. Henri Joly, on lit à la page 221 : « L'enseignement de la jeunesse d'un pays marche toujours entre deux écueils : celui de la routine et celui d'innovations aussi multipliées que mal préparées. Dussé-je étonner plus d'un lecteur, je dirai que le plus dangereux est encore le second. »

main par des auteurs plus avides de réaliser des affaires que des œuvres de progrès.

Si le maître d'école parvient à appliquer les règles nouvelles, nul doute qu'il n'amène l'enfant à penser, à juger, à raisonner par lui-même, et c'est là un des buts visés de nos jours. L'éducation n'est-elle pas « l'initiation lente et laborieuse du jeune homme au gouvernement de lui-même ? » Il y a bien longtemps que Montaigne a gracieusement formulé ses plaintes sur l'éducation livresque faite au détriment des facultés pensantes.

En vue de faciliter l'acquisition des connaissances et afin de les buriner avec plus de certitude dans les jeunes mémoires, on a mis la concentricité des cours à la base du programme-type du 1<sup>er</sup> mai 1897. Tout est traité, peut-on dire, dès le degré inférieur. Chaque année, on reprend le même sujet en l'élargissant pour donner au degré supérieur la notion complète du point traité. L'empreinte reçue par les intelligences sera plus durable, grâce à l'attention aperceptive dont Herbart nous a parlé avec autorité.

Nos écoles primaires sont connues à l'étranger pour leur action dans la création des œuvres d'éducation sociale. Elles sont entrées dans cette voie dès 1883, époque où elles ont commencé à s'occuper de l'épargne scolaire (1). Aujourd'hui, on ne pourrait guère compter de classes ne possédant l'une ou l'autre de ces institutions éminemment moralisatrices : caisse de retraite, mutualité, société de tempérance, etc. Ici encore, c'est l'instituteur qui doit payer de sa personne

---

(1) Au 31 décembre 1908, l'épargne était pratiquée dans huit mille sept cent trente-cinq écoles sur dix mille trois cent quarante. Les épargnants, au nombre de quatre cent soixante-quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept, possédaient ensemble treize millions cent six mille neuf cent neuf francs.

en assumant la charge plus fastidieuse que difficile d'organiser et de diriger ces sociétés.

Il ressort de cet exposé, qu'il est demandé beaucoup au maître : intelligence ouverte, connaissances variées et approfondies, travail ininterrompu tant à l'école qu'en dehors des heures de classe pour la préparation de son enseignement du lendemain.

Voyons s'il est suffisamment préparé à sa mission, si sa situation matérielle et morale est en rapport avec ce qu'on exige de sa personne.

Le programme de nos écoles normales semble admirablement organisé en vue d'assurer l'éducation personnelle des futurs instituteurs : éducation physique, intellectuelle et morale, ainsi que leur formation professionnelle. Les instructions demandent que les professeurs associent le plus possible le normalien à la recherche de la connaissance pour ouvrir, étendre et fortifier son esprit. Elles insistent également afin que l'école normale vise plus à former l'intelligence et le cœur qu'à entasser notions sur notions. Par le cours de psychologie, le maître de demain apprend à se connaître et à connaître les jeunes âmes qu'il dirigera demain. Sa formation pratique s'ébauche principalement dans l'école d'application, sous le regard du directeur et du professeur du pédagogue.

Une fois en fonctions, l'instituteur continue nécessairement sa formation : ne doit-il pas se tenir au courant des progrès de la science pédagogique? Ne doit-il pas résoudre périodiquement les questions soumises à son examen? Il suffit de jeter un coup d'œil sur les travaux imposés pendant ces dernières années, pour apprécier l'initiative, le savoir, le travail requis du personnel de notre enseignement primaire.

Les exigences, on peut en être certain, ne s'arrêteront pas là, car on sait que nos instituteurs ne discutent pas, mais qu'ils exécutent, et si les uns se plaignent parfois, et avec raison, ils n'en accomplissent pas moins les tâches imposées.

Afin de faciliter aux maîtres de l'enseignement primaire l'œuvre de leur perfectionnement, le Gouvernement a institué les bibliothèques cantonales, les cours normaux temporaires pour l'agriculture et le travail manuel. Enfin, une des quatre conférences de l'année, la conférence dite administrative, n'astreint pas à des travaux préparatoires comme les conférences pédagogiques : elle a pour objet « l'étude des lois, des règlements, des instructions ministérielles et de tous les autres documents officiels qui concernent l'enseignement primaire, le personnel enseignant, les œuvres d'ordre social et moral rattachées à l'école primaire (1) ».

Quelle est, au point de vue légal, la situation de l'instituteur vis-à-vis des élèves ?

Voici, quant à la discipline, les armes mises à la disposition du maître d'école par le règlement-type du 1<sup>er</sup> mai 1897 :

- a) Les mauvais points;
- b) La réprimande particulière ou publique;
- c) Le refus d'une carte de bonne conduite;
- d) La retenue après la classe sous la surveillance de l'instituteur;
- e) L'exclusion temporaire;
- f) L'exclusion définitive.

L'instituteur est juge des cas où l'une des punitions des

---

(1) Arrêté royal du 29 décembre 1902 : Règlement général des conférences d'instituteurs et d'institutrices.

quatre premières catégories doit être infligée. L'exclusion de plus de deux jours et l'exclusion définitive sont prononcées, sur la proposition de l'instituteur, par le collège des bourgmestre et échevins.

Les punitions corporelles ne sont plus dans nos mœurs. La pédagogie moderne croit pouvoir assurer l'obéissance de l'enfant par les seuls moyens moraux. Que l'éducateur réussisse souvent par cette méthode, cela est hors de doute; il n'est pas moins avéré qu'il se trouve parfois désarmé en face de natures perverses et du caractère trop pointilleux des parents d'aujourd'hui.

Naguère, l'enfant puni cachait avec un soin jaloux, aux yeux de ses parents, la réprimande encourue; maintenant, le petit rebelle, de retour au logis, s'empresse de formuler ses plaintes, certain de trouver des avocats indulgents. La mère déplore la peine causée à son cher ange, le père se fâche, lance de gros mots à la tête de ce rustre, de ce pédagogue qui se refuse à trouver toutes les qualités de l'esprit et du cœur concentrées dans l'âme de ses élèves. Les pleurs se sèchent, l'enfant triomphe en lui-même et, le lendemain, il retourne à l'école plus récalcitrant que jamais.

Parmi les moyens disciplinaires énumérés plus haut, les trois premiers sont les plus employés, mais il faut reconnaître qu'ils seront sans action sur les enfants — et il y en a — en qui l'amour-propre a cessé de vibrer. Le quatrième mode de punition punit l'instituteur en même temps que l'élève et prolonge d'autant la responsabilité du maître.

Cette responsabilité est incessante : en classe, en récréation, en promenade. Les instructions ministérielles insistent sur l'excellence des promenades, des excursions comme moyens d'enseignement. En réalité, s'en fait-il beaucoup? Non. Et

l'instituteur a pour s'abstenir d'excellentes raisons. Toujours, il le sait, il doit compter avec l'espièglerie, avec la légèreté, le mauvais vouloir même. Qu'un accident survienne et l'instituteur, parti avec le dessein louable d'instruire agréablement sa classe, se trouve exposé à des ennuis sans nombre, à des frais peut-être onéreux.

Encore si sa situation matérielle était de nature à lui faire envisager, sans trop de craintes, de telles éventualités! On a beaucoup parlé de la situation des instituteurs, depuis que la question scolaire se pose chez nous avec un regain d'actualité. Les justes revendications du personnel enseignant ont finalement obtenu gain de cause : un crédit voté par la législature va permettre d'améliorer le traitement des plus mal rétribués : les instituteurs de la cinquième catégorie et les sous-instituteurs.

La division en catégories n'a plus de raisons d'être; elle devrait être supprimée une bonne fois, ainsi que d'aucuns l'ont réclamé. Il n'est pas vrai que le prix de la vie soit plus faible à la campagne qu'à la ville pour l'instituteur qui, sauf les produits de son jardin, doit tout acheter. Les instituteurs des localités importantes ont souvent un barème local qui leur attribue un traitement plus élevé que le minimum prévu par la loi; ceux-ci trouvent en outre facilement des sources de revenus supplémentaires soit en donnant des leçons particulières, soit en utilisant quelque talent, improductif dans l'isolement d'une commune rurale; j'ajouterai que pour l'éducation de leurs enfants, les citadins ont des facilités qui font complètement défaut aux maîtres d'école campagnards.

L'école d'adultes procure à l'instituteur un supplément de salaire très variable. Ici encore les écoles des campagnes

sont les moins favorisées; tel instituteur aura trois cents francs, tandis que son collègue voisin ne recevra que cent vingt, cent cinquante ou deux cents francs. Pourquoi ces inégalités, fréquemment en raison inverse du travail fourni? L'État, nous le savons, laisse la liberté aux communes, mais le paysan ne connaît que le travail des muscles. Pour lui, le maître d'école est une sangsue apte surtout à sucer la caisse communale.

Quand on entend dire que le Gouvernement, en proposant d'augmenter sa part d'intervention dans le paiement des traitements, espère que les conseils communaux s'inspireront de cette mesure pour s'engager dans la même voie, on se demande si l'on n'a pas affaire à un pince-sans-rire en pensant aux administrations à courte vue de nos petites communes. Ignore-t-on qu'en plein vingtième siècle, des administrateurs ont encore la lâcheté de vendre leurs voix, et chèrement, aux malheureux candidats instituteurs?

Pourquoi ne pas fixer un minimum pour les écoles d'adultes?

Pourtant, soyez sûrs que déjà dans l'auberge du village, on compte combien de sous le maître d'école gagne tout en se chauffant au poêle communal, tout en s'éclairant, pendant ses cours, à la lampe communale, tandis que le casseur de pierres ou que le batteur en grange... N'empêche que le cabaretier avouera au cantonnier qu'il préférerait le métier de ce dernier à celui de maître d'école : on gagne à peu près autant, et c'est encore plus facile.

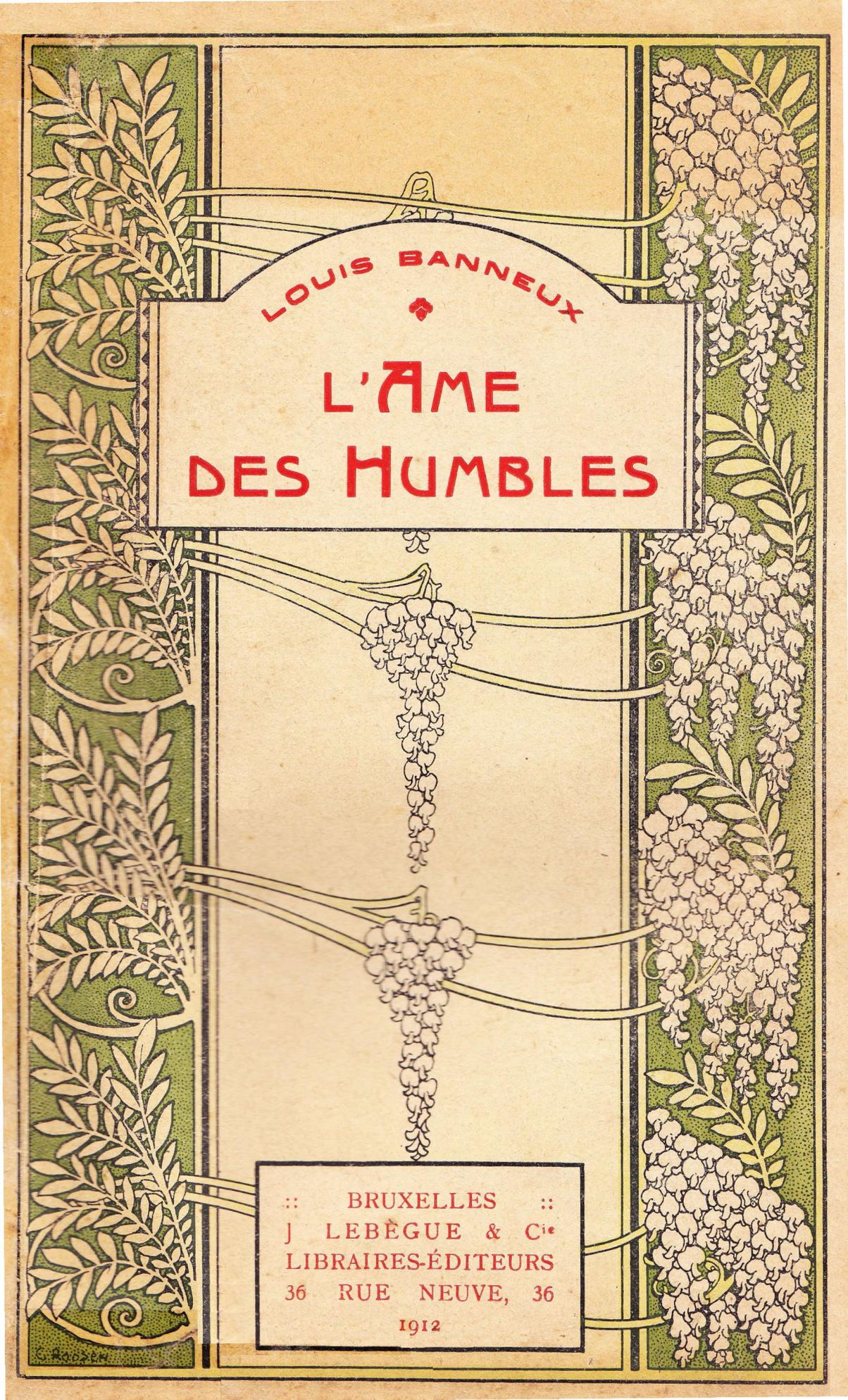
Qu'on n'oublie pas que la loi n'autorise plus les cumuls jadis permis. D'habitude, l'instituteur était secrétaire ou receveur de la commune, agent d'assurances, etc., ce qui majorait les rentrées; en réalité, il gagnait plus qu'à présent.

Puisque la loi exige qu'il se consacre tout entier à son travail, — et la loi a raison, — il a le droit d'exiger un traitement suffisant : il a le droit de vivre de son école comme le prêtre a le droit de vivre de l'autel et l'artiste de son talent.

Terminons cette esquisse en signalant le plus grand obstacle que le maître d'école rencontre aux progrès de sa classe : la mauvaise fréquentation scolaire. Je le sais, les statistiques accusent des résultats de plus en plus satisfaisants, quant à la diminution du nombre des illettrés ; mais le simple savoir lire et écrire ne devrait plus suffire. Il est avéré que dans les écoles rurales, dans celles du Luxembourg en particulier, — province la plus intellectuelle du pays, — les bancs du degré moyen et du degré supérieur sont à peu près vides d'avril à novembre : la garde du bétail, le glanage, la cueillette des myrtilles, l'incurie des parents provoquent cette désertion. Que peut faire l'instituteur dans de pareilles conditions ?

Cependant cette étude ne doit pas se clore sur une pensée noire. Des progrès nombreux ont été réalisés. D'autres améliorations sont en germe dans les multiples discussions où se plaisent les chercheurs d'idéal. Et ils sont nombreux chez nous ces chercheurs d'idéal. Pareils aux rois mages qui suivaient vers l'épiphanie de Bethléem l'étoile scintillante, ils s'obstinent à la recherche de la lumière pour le bien du peuple.





LOUIS BANNEUX

L'ÂME  
DES HUMBLES

:: BRUXELLES ::  
J LEBÈGUE & C<sup>ie</sup>  
LIBRAIRES-ÉDITEURS  
36 RUE NEUVE, 36

1912

Deuxième série



# L'ÂME DES HUMBLES

PAR

LOUIS BANNEUX

---

Croquis d'Aug. Donnay et de F. Gailliard



- - - BRUXELLES - - -  
- J. LEBÈGUE & C<sup>ie</sup> -  
- LIBRAIRES-ÉDITEURS - -  
- - 36, RUE NEUVE, 36 - -  
- - - - PARIS - - - -  
LIBRAIRIE GÉNÉRALE  
- DES SCIENCES, DES ARTS -  
- - - ET DES LETTRES - - -  
- 5, RUE DANTE, 5 - -

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
I. — LE MESSAGER . . . . .	1
II. — NOS MARCHANDS DE FLEURS . . . . .	45
III. — LE COMMISSIONNAIRE. . . . .	59
IV. — L'ÉCORCHEUR D'ARBRES . . . . .	71
V. — LE RÉMOULEUR . . . . .	87
VI. — LE MARCHAND DE COCO. . . . .	97
VII. — LE BRACONNIER . . . . .	105
VIII. — LE REMPAILLEUR . . . . .	125
IX. — LES POISSONNIERS AMBULANTS :	
GEERNOT EN KRABBO . . . . .	139
PALING . . . . .	151
HOLLANDSCHE HARING . . . . .	159
X. — CROUSTILLONS, GOZETTES ET BEIGNETS . . . . .	165
XI. — LES CHEVALIERS DU FOUET . . . . .	175
XII. — LE RÉTAMEUR . . . . .	219
XIII. — L'INSTITUTEUR . . . . .	229

